



Chute dans un escalier, ascenseur en panne.

Par **colombo93**, le **14/11/2013** à **01:18**

Bonjour,

Je suis nouvelle dans ce forum et je découvre beaucoup de sujets qui sont très intéressants.

Mon problème est le suivant : je suis locataire dans un immeuble, au 6ème étage. Notre ascenseur est souvent en panne, le propriétaire néglige, dans ses obligations de faire réparer cet ascenseur. Bien sûr, il y a une société qui vient le dépanner quand celui-ci ne marche pas mais, une fois le dépanneur parti, l'ascenseur retombe en panne (ceci pour vous expliquer l'état de l'ascenseur) alors nous sommes obligés de monter (tous les locataires en général) et de descendre plusieurs fois par jour, pour faire nos courses, aller chercher nos enfants à l'école, etc. enfin pour vivre, et ceci des fois pendant plusieurs jours consécutifs. Le propriétaire est bien sûr au courant de cette situation. Nous lui déclarons sans cesse ces pannes mais rien à faire. Je pense que pour lui la situation dans laquelle nous vivons ne l'importe peu du moment qu'il perçoit ses loyers.

Ce matin, vers 10h30, je descendais l'escalier, je glisse sur une flaque d'eau qui était dans cet escalier, je me retiens de justesse sur la rampe mais je retombe sur mes genoux avec une telle force que je ne peux vous expliquer par écrit. Je me relève difficilement à l'aide d'une amie qui était heureusement avec moi. Sur le coup, je ne sens rien, pas grand chose au niveau douleur, mais en marchant quelques minutes, peut-être 30 min (je ne sais plus exactement) je suis bloquée à cause de graves douleurs, surtout au genou gauche, car c'est sur celui-ci que je suis retombée le plus lors de ma chute. Je n'insiste pas et je repars à la maison en compagnie toujours de mon amie. Je me mets une pommade que j'ai à la maison et je me bande le genou gauche, celui qui me fait le plus mal.

A l'heure où je vous écris, j'ai extrêmement mal à ce genou. J'ai du mal à le plier. Je sais que personne ne me répondra à cette heure tardive mais sûrement demain.

Alors, si demain matin les douleurs persistent, j'ai décidé de me rendre à l'hôpital, aux urgences. Je stresse un peu dans l'attente d'un diagnostic.

Si celui-ci se révélait grave, quels seraient les démarches à suivre afin de faire valoir mes droits auprès de mon assurance et auprès de mon propriétaire ?

Merci d'avance et excusez-moi pour la longueur de mon texte.

Cordialemnt.

Par **moisse**, le **14/11/2013** à **09:44**

Bonjour,

Vos droits au niveau de votre assurance sont ceux qui résultent des garanties souscrites.

Si vous avez souscrit une assurance couvrant les impondérables de la vie, vous devez ouvrir un dossier sinistre dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est du bailleur, encore faut-il établir une faute de sa part.

Par exemple au niveau de l'obligation de nettoyer les escaliers.

Par **colombo93**, le **14/11/2013** à **13:08**

bonjour- Merci Moisse de m'avoir répondu aussi rapidement- je vais dans un hopital en urgence pour faire une radio car toute la nuit j'aitrès mal dormie à cause des douleurs-mon genaux est plus emflé que la veille et je ne peux le plier normalement- je stress de connaitre le résultat des analyse-j'attends mon époux afin qu'il me ramene car je ne peux conduire-Pour ce qui est de mes droits j'ai deja contacter mon assurance lui expliquant la situation-quand je reviendrais je dois ouvrir un dossier sinistre comme vous l'avez dit-pour ce qui est de la part du bailleur est que- 1/il n'a pas fait son devoir afin de réparer l'ascenceur alors que celui-ci était en panne depuis deux jours en aschant que le propriétaire était au couran de cette panne- 2/Le propriétaire n'a pas fait le necesaire de nettoyer l'escalier alors que celui-ci était inutilisable- Voila je verrais avec mon assurance après- merci de toute façon de vos conseil- j'en attends encore de votre part ainsi que de tout le monde- cordialement

Par **moisse**, le **14/11/2013** à **16:40**

Bonjour,

Il faut sans attendre ouvrir le dossier sinistre auprès de l'assureur. C'est à lui de prendre la conduite du contentieux.

Votre bailleur n'est pas réparateur d'ascenseur, et il n'est pas forcément en faute si un technicien n'intervient pas aussi vite que souhaitable.

Enfin on ne saurait lui reprocher de ne pas faire essorer les escaliers 50 fois par jour.

Donc vis à vis du bailleur ce n'est pas forcément gagné.